

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/06/2025

Référence
2025-33

Objet de la délibération
Convention avec CIG pour mise à disposition d'un agent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	12

Date de la convocation
26/05/2025

Date d'affichage
26/05/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/06/2025

Et

Publication ou notification du :
06/06/2025

L'an 2025 et le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY. MM : Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : M Eric BERTHEMY à M Michel ODDOS, M Christian BEZARD à Mme Agnès TABARY.

Absent(s) excusé(s) : Mme Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Laurence ROUSSELET. M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès TABARY

Objet de la délibération : Convention avec CIG pour mise à disposition d'un agent

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, et en raison de la mutation d'un agent, il est nécessaire de prévoir un remplacement et accompagnement administratif du service finances (sauf régie),

CONSIDÉRANT la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement administratif au sein de la mairie de Crespières,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un remplacement et accompagnement administratif du service finances (sauf régie), à compter du 1^{er} juillet 2025 au tarif horaire forfaitaire de 51 € TTC par heure de travail.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/06/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



La secrétaire de séance
Agnès TABARY

